

Conditions Générales (version 1.0) IPBreeze GCV

1. Généralités

Les présentes Conditions Générales régissent l'ensemble des prestations fournies au Client par la société IPBreeze immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 0848.141.472 ou fournies pour le compte de celle-ci (ci-après dénommée « Consultant »), et s'appliquent à toutes les opérations entre le Consultant et le Client en excluant toutes les autres conditions, accords ou autres opérations au sens le plus large.

2. Confidentialité

Toutes les informations du Client obtenues par le Consultant dans le cadre de la fourniture de ses prestations, qu'il s'agisse d'informations commerciales sensibles ou expressément qualifiées en tant que telles, doivent être considérées comme étant des informations confidentielles. Le Consultant ne divulguera aucune telle information confidentielle sans autorisation et prendra toutes les mesures raisonnablement possibles pour éviter une divulgation non autorisée comme s'il s'agissait des propres informations confidentielles du Consultant.

3. Réclamations

Le Client reconnaît et accepte le fait que le Consultant effectue sa tâche au mieux de ses capacités, sans pouvoir en garantir le résultat. Les réclamations concernant la validité ou la fiabilité des prestations facturées doivent être présentées au Consultant dans un délai de 30 jours à partir de la date de facturation via un message électronique enregistré, faute de quoi lesdites prestations sont considérées comme irrévocablement acceptées et ne pourront plus être contestées pour quelque raison que ce soit.

4. Rémunération

Les prestations du Consultant seront facturées conformément à ses tarifs habituels ou au tarif convenu entre les parties. Par ailleurs, et sauf accord contraire, le Client remboursera au Consultant tous les débours et frais de déplacements résultant raisonnablement de la réalisation des prestations de ce dernier sur présentation des pièces justificatives demandées par le Client.

5. Sanctions

Les factures doivent être réglées dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. Le non-respect entraîne de plein droit et sans préavis ce qui suit : (i) toutes les factures non arrivées à échéance deviennent dues ; (ii) les prestations du Consultant peuvent être interrompues, même si ces prestations ne sont pas en rapport avec la facture impayée ; (iii) un intérêt au taux de 1% du montant facturé mensuellement est dû à la date d'échéance ; (iv) tous les frais de recouvrement pertinents sont dus au sens de l'art. 6 de la loi du 2 août 2002 concernant les retards de paiement dans les transactions commerciales, sans préjudice du droit du Consultant de rompre l'accord de plein droit et sans préavis en raison du non-paiement ou de recourir à toute autre mesure corrective légale.

6. Responsabilité

Sauf en cas de fraude ou de mauvaise conduite volontaire, le Consultant ne peut être tenu pour responsable d'un dommage quel qu'il soit résultant directement ou indirectement des prestations fournies. L'entière responsabilité du Consultant est dans tous les cas limitée au montant moyen facturé au Client au cours de l'année précédant le fait ayant occasionné le dommage.

7. Renonciation

Le fait que le Consultant n'exige pas une stricte exécution de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions ne constitue pas une renonciation à celles-ci, ni une acceptation tacite d'un quelconque autre accord au sens le plus large. Les présentes Conditions s'appliquent à tout moment, à moins que les parties n'en décident autrement par écrit ou ne les remplacent par une version plus récente.

8. Modifications

Le Consultant se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de temps à autres afin de les adapter aux contraintes économiques, techniques ou législatives.

9. Forum et droit applicable

Tous les litiges concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions, lesquels n'ont pas pu être résolus à l'amiable, relèvent de la juridiction d'Anvers. C'est la législation belge qui s'applique à elle seule, sauf en ce qui concerne ses dispositions en droit privé international.

10. Nullité

La non validité ou non applicabilité d'une ou plusieurs clauses des présentes Conditions n'affecte(nt) pas la validité des autres clauses, lesquelles gardent leur plein effet. Les dispositions nulles et non avenues ou déclarées comme non applicables pour quelque raison que ce soit seront remplacées d'un commun accord entre les parties par de nouvelles dispositions qui respectent la finalité des clauses d'origine.